

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE**RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
SUR LE PARKING DU SQUARE MARCELIN ALBERT
ET DIVERSES ARTÈRES AUTOUR DUDIT PARKING****À L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE DU DIMANCHE 14
JUILLET 2024**

Le Maire de la ville de Lézignan-Corbières,

Vu les dispositions des articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

Vu le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et du parcage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,

Vu l'organisation par la Ville de Lézignan-Corbières d'un spectacle pyrotechnique à l'occasion de la Fête Nationale du dimanche 14 juillet 2024,

Vu l'organisation d'un repas par l'Association « Lézign'en Fêtes » le dimanche 14 juillet 2024 sur le parking du Square Marcelin Albert,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent, compte tenu du spectacle pyrotechnique et du repas, à l'occasion de la Fête Nationale du dimanche 14 juillet 2024,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking du Square Marcelin Albert et sur diverses artères autour dudit parking, à cette occasion,

ARRÊTE**Article 1 :**

A l'occasion du spectacle pyrotechnique et du repas organisés lors de la Fête Nationale du dimanche 14 juillet 2024, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits comme suit :

- sur le parking du square Marcelin Albert, de 8h00 du matin le dimanche 14 juillet 2024 à 4h00 du matin le lundi 15 juillet 2024. Ce parking sera réservé aux piétons et ouvert au public de 18h00 à 00h30.
- sur le parking situé derrière l'ancienne bibliothèque municipale, avenue Barbès, entre la rue Marat et l'avenue Foch, le dimanche 14 juillet 2024 de 14h00 à 23h00.

- dans l'avenue Barbès, entre la rue Marat et l'avenue Foch, le dimanche 14 juillet 2024 de 14h00 à 23h00, pour permettre le montage et la mise en place du spectacle pyrotechnique.
- dans la rue Marat, de la place des Vosges à l'avenue Barbès, de 18h00 le dimanche 14 juillet 2024 à 4h00 du matin le lundi 15 juillet 2024.
- sur le cours de la République, la rue Pablo Neruda et la place Salvador Allende, de 18h30 jusqu'à la fin des festivités.

Article 2 :

Une signalisation adéquate de nature à prévenir les usagers des déviations nécessaires et de tous risques de danger sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 :

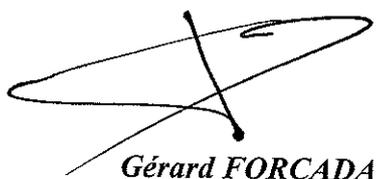
Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie, au Centre de secours, à la Police Municipale et aux Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Chef de de poste de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 21 mai 2024

Monsieur Le Maire,


Gérard FORCADA

